



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Séminaire 2022 des organismes de foncier solidaire en région PACA

20 octobre 2022



Programme de la matinée

- 9h20 **État des lieux des agréments OFS et des opérations de logements en BRS en PACA – DREAL PACA**
- 9h30 **Actualités sur les OFS/BRS – DHUP**
- 10h15 **Analyse sur la portée du dispositif OFS/BRS – EPF PACA**
- 10h45 **Présentation de l'opération « Les Mas de Favard » à Saint-Zacharie (83)
OFS Coop Foncière Méditerranée**
- 11h15 **Retour sur la commercialisation des BRS en PACA – ISCC/ISCT**
- 11h45 **Modalités de financement des opérations BRS – Banque des Territoires**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

État des lieux des agréments OFS et des opérations portant des logements en BRS en région PACA

Valérie TOUSSAINT – DREAL PACA



État des lieux des agréments OFS en PACA

2018

2019

2020

2021

2022

• Foncière
coopérative de
la région PACA

• Coop Foncière
Méditerranée
• Tous Propriétaires

• SFHE
• Erilia

• Façonéo
• Logirem
• Unicil
• Var Habitat
• Sud Accession
• Foncière Cannes
Pays de Lérins

• Procivis Sud
• FDI Foncier Solidaire
• Famille et Provence
• CdC Habitat Social
• Toulon Habitat Méd.
• Foncière Solucia
Territoires
• OFS Méditerranée
• Côte d'Azur Habitat

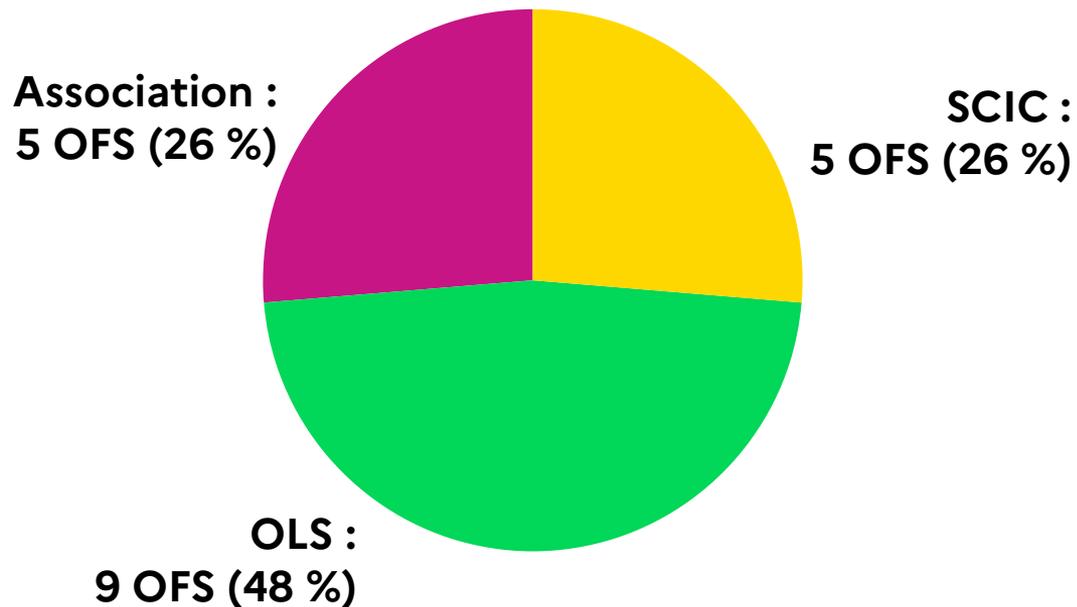
➔ **Octobre 2022 : 19 OFS agréés en PACA**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Statuts des OFS agréés en PACA





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

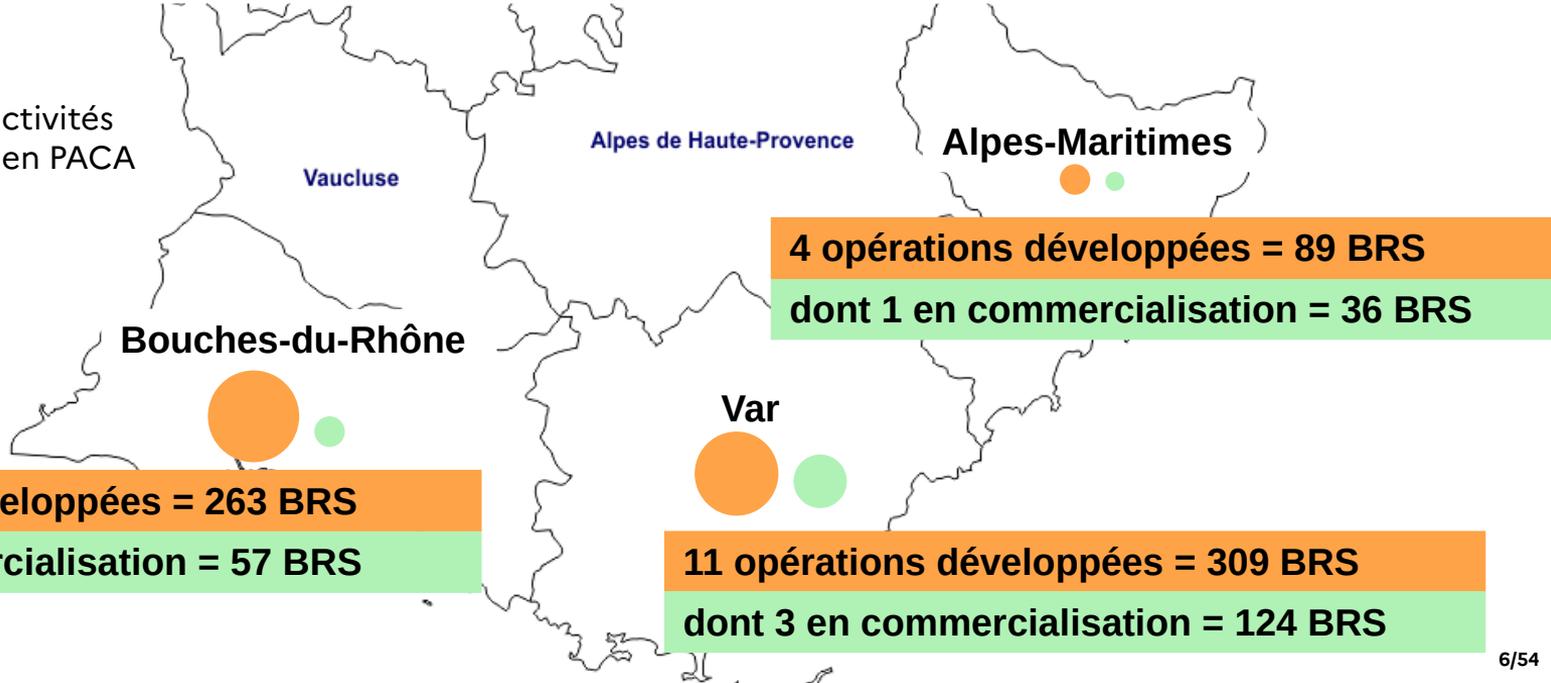
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Opérations de logements en BRS en PACA au 31 décembre 2021

28 opérations développées = 661 BRS

... dont 7 opérations en commercialisation = 217 BRS

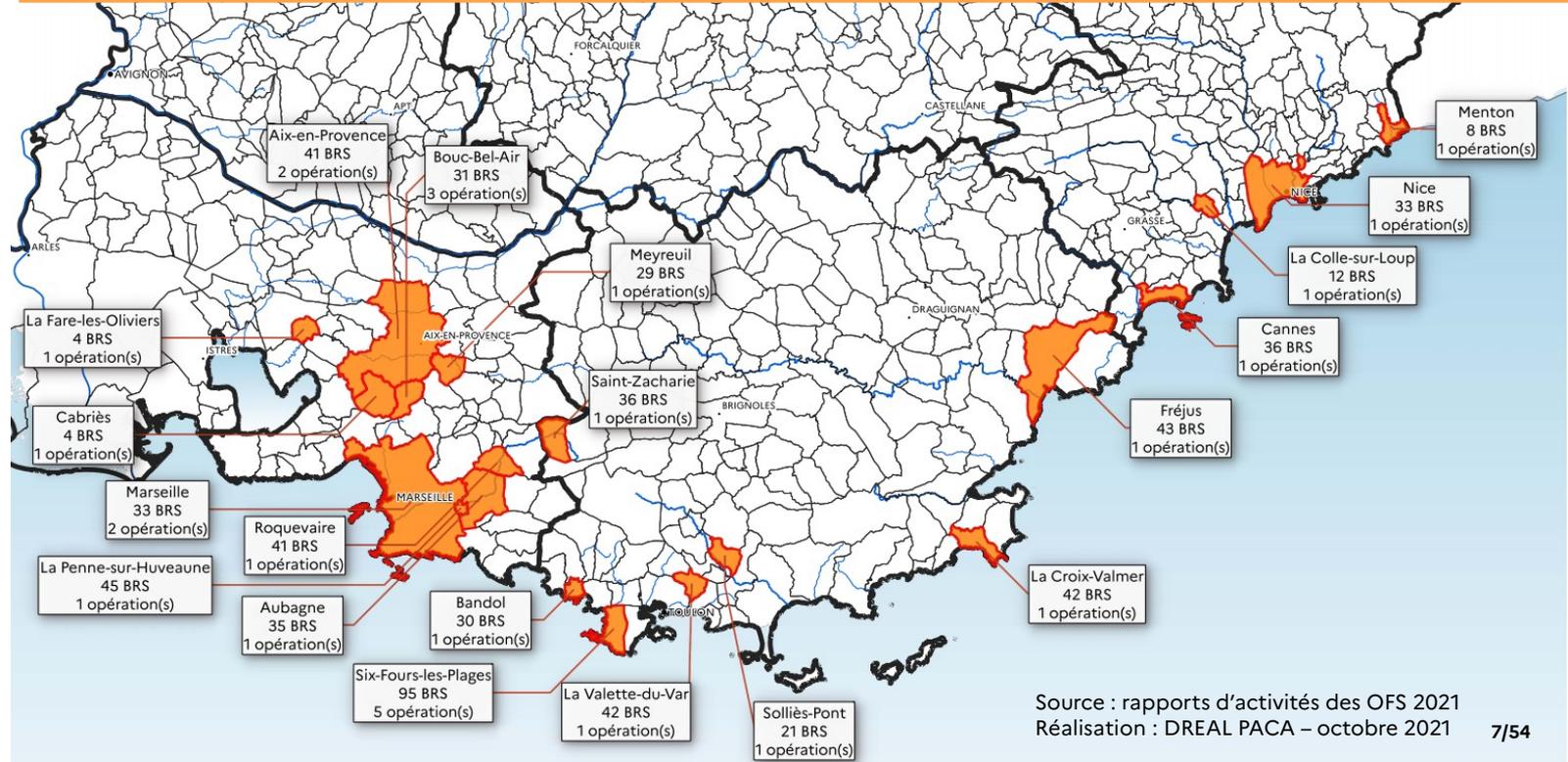
Source : rapports d'activités
2021 des OFS agréés en PACA





Opérations de logements en BRS en PACA au 31 décembre 2021

28 opérations développées = 661 BRS



Source : rapports d'activités des OFS 2021
Réalisation : DREAL PACA – octobre 2021



Opérations de logements en BRS en PACA au 31 décembre 2021

28 opérations développées = 661 BRS

- **15 opérations 100 % BRS – 13 opérations mixtes**
- **1 opération en acquisition-amélioration**
- **0 BRS issus de vente de logements sociaux**
- **Communes carencées : 44 % de l'offre BRS (294 BRS) dans :**
 - **9 communes carencées**
 - **15 opérations totalisant 522 logements (part des BRS : 56%)**



Commercialisation et livraison des opérations de logements en BRS en PACA

Au 31 décembre 2021 :

28 opérations développées en PACA totalisant 661 BRS

	Fin 2021	Fin 2022	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025
BRS en commercialisation (Nbre d'opérations)	217 (7)	519 (21)	661 (28)		
BRS livrés (Nbre d'opérations)	0	76 (2)	226 (10)	549 (22)	661 (28)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Actualités nationales sur le dispositif OFS/BRS

Jean-Marie QUEMENER – DHUP



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORGANISMES DE FONCIER SOLIDAIRE

BAIL RÉEL SOLIDAIRE

Les organismes de foncier solidaire

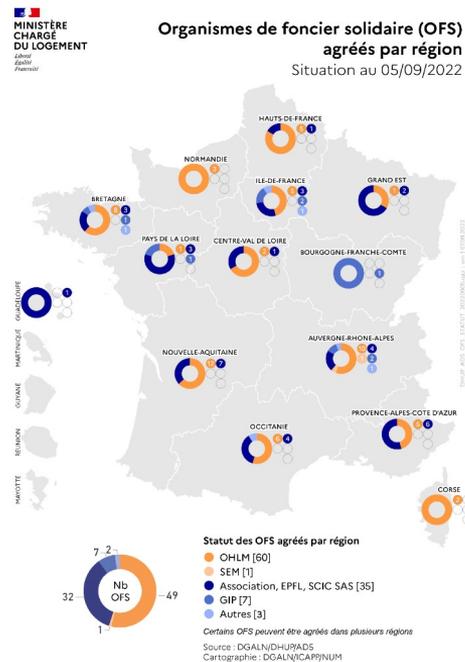
Déploiement des OFS et du BRS

Point d'étape du développement :

- 106 OFS agréés (au 5/09/2022),
- Dynamique portée par les acteurs du logement social,
- Développement modèle SCIC.

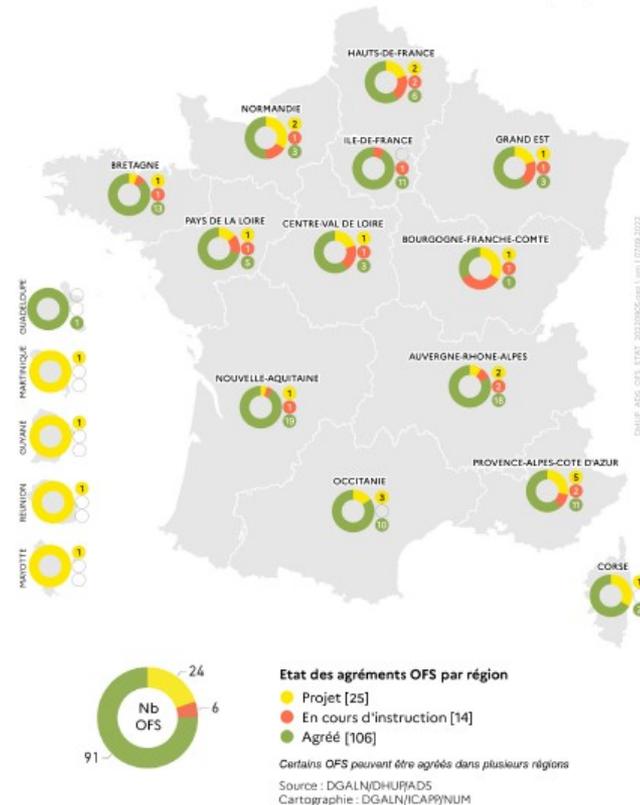
Développement du parc de logement sous BRS :

- Une attente forte de reporting,
- 1^{er} exercice de rapport annuel,
- Présentation aux journées des OFS (1^{er} décembre 2022)



Organismes de foncier solidaire (OFS) agréés et en projet par région

Situation au 05/09/2022



Cadre juridique

Évolutions législatives (loi 3DS 21/O2/2022)

Champ d'activité des OFS :

- Une activité principale : l'accession sociale à la propriété de ménages modestes.
- Une activité subsidiaire : l'accession à la propriété de locaux d'activité économique ou commerciale.
- Habilitation pour ordonnance BRSA.

Précisions apportées :

- Intervention dans du bâti existant,
- Réhabilitation / rénovation.

La vente HLM dans le régime BRS :

Extension des principes de la vente HLM pour du BRS.

- Pour des personnes physiques,
- Pas de clause anti-spéculative (BRS intrinsèquement anti-spéculatif),
- Avis du Préfet pour les communes déficitaires.

Avis du CRHH sur agrément

- Pour les nouvelles demandes d'agrément,
- Saisine nécessaire pour complétude du dossier.

Et aussi :

- Extension exonération plus-value immobilière pour cession à un OFS,
- Faculté de délégation du droit de préemption,
- Simplification des actes notariés à la vente après BRS opérateur,
- Accès à la garantie d'emprunt des conseils départementaux et conseils régionaux, limite de 50% du capital restant dû.

Clarifications du cadre juridique

Agrément des Sociétés commerciales

- Une SASU même avec des statuts qui ne permet pas le partage de bénéfice ne peut être agréée OFS
- Société commerciale = partage de bénéfice et lucrativité, objet intrinsèque,
- SCIC = Société commerciale sans partage de bénéfice : agrément possible.
- Retrait d'agrément de SASU (Occitanie, Ile de France).

Avis du CRHH :

- Enjeu : place du BRS dans la politique régionale de l'habitat,
- Un avis simple,
- L'avis rendu déclenche la complétude du dossier et le délai d'instruction.

Acquisition, par les OPHLM et SA HLM agréés OFS, de logements en VEFA en vue de produire du BRS.

- Enjeu : limitation du champ d'activité des OPHLM et SA HLM par le CCH,
- L421-1 et L422-2 du CCH,
- Position DHUP restrictive du champ d'action.

Création du bail réel (solidaire) d'activité (BRSA)

Objectifs et principes de la mesure

- Objectifs poursuivis :
 - Exercice de l'objet subsidiaire des OFS, dans un objectif de ***mixité fonctionnelle*** du bâti et de l'aménagement,
 - Faciliter les opérations en BRS auxquelles sont imposées par le PLU des RdC commerciaux,
 - Répondre à un besoin des professionnels de locaux d'activité à prix maîtrisés ou besoins territoriaux de revitalisation économique.

- Attributs du bail de longue durée (habilitation) :
 - ***En tenant compte du dispositif du BRS.***
 - Bailleur : OFS,
 - Preneur : à définir,
 - Redevance,
 - Plafonnement du prix de cession,
 - (le cas échéant) plafonnement de loyer.

Pour mémoire : délai d'habilitation d'un an après la promulgation de la loi 3DS du 21 février 2023.

Rétro-planning : durée d'habilitation 1 an a/c 22/02/22

- Poursuite des travaux interministériels : **octobre- novembre 2022**
 - Notamment en considérant le retour des acteurs sollicités.
- **Saisine du Conseil d'Etat** du projet d'ordonnance : au plus tard début **décembre 2022**
- **Conseil des Ministres** : début **février 2023**
- Publication de l'ordonnance, avant le 22 février 2023
- Puis dépôt d'une loi de ratification au Parlement sous trois mois

Proposition : s'inspirer du régime du BRS

Enjeu	Proposition
Preneur à bail (condition d'éligibilité)	Limiter à certains preneurs. Ex : Entreprises de l'économie sociale et solidaire, TPE, SCOP..
Mise en location dans le cadre du BRSA	<p>Sauf stipulation contraire, le contrat de bail réel permet la mise en location par le titulaire des droits réels.</p> <p>A voir : articulation avec des contrats en ce sens, comme le bail commercial ou le bail professionnel.</p> <p>A expertiser : un encadrement des loyers.</p>
Encadrement des prix de cession	Principe fixé dans la loi. Précisions probablement par décret en Conseil d'Etat dans un second temps.
Conditions de transmission du droit au bail (ex : disparition du preneur à bail)	À définir notamment au regard de la nature des preneurs
Autres	
Encadrement de la nature de l'activité	Mieux circonscrire l'objet du bail réel d'activité ?
Accompagnement du preneur à bail à la revente	?

Groupe miroir

Objectifs :

- Examiner l'insertion de ce nouveau bail dans l'activité des OFS existants,
- Identifier des besoins spécifiques de l'aménagement urbain ou des acteurs économiques auxquels le BR(S)A pourrait répondre,
- Composition :
 - Acteurs des OFS : Foncier solidaire France, USH, fédération des coopératives HLM, EPFL du Pays Basque, EPF PACA,
 - Acteurs économiques : chambres des métiers de l'artisanat, PROCOS (commerce), fédération des entreprises de l'immobilier.

➤ Potentielle deuxième rencontre à déterminer, en fonction de l'avancement des travaux.

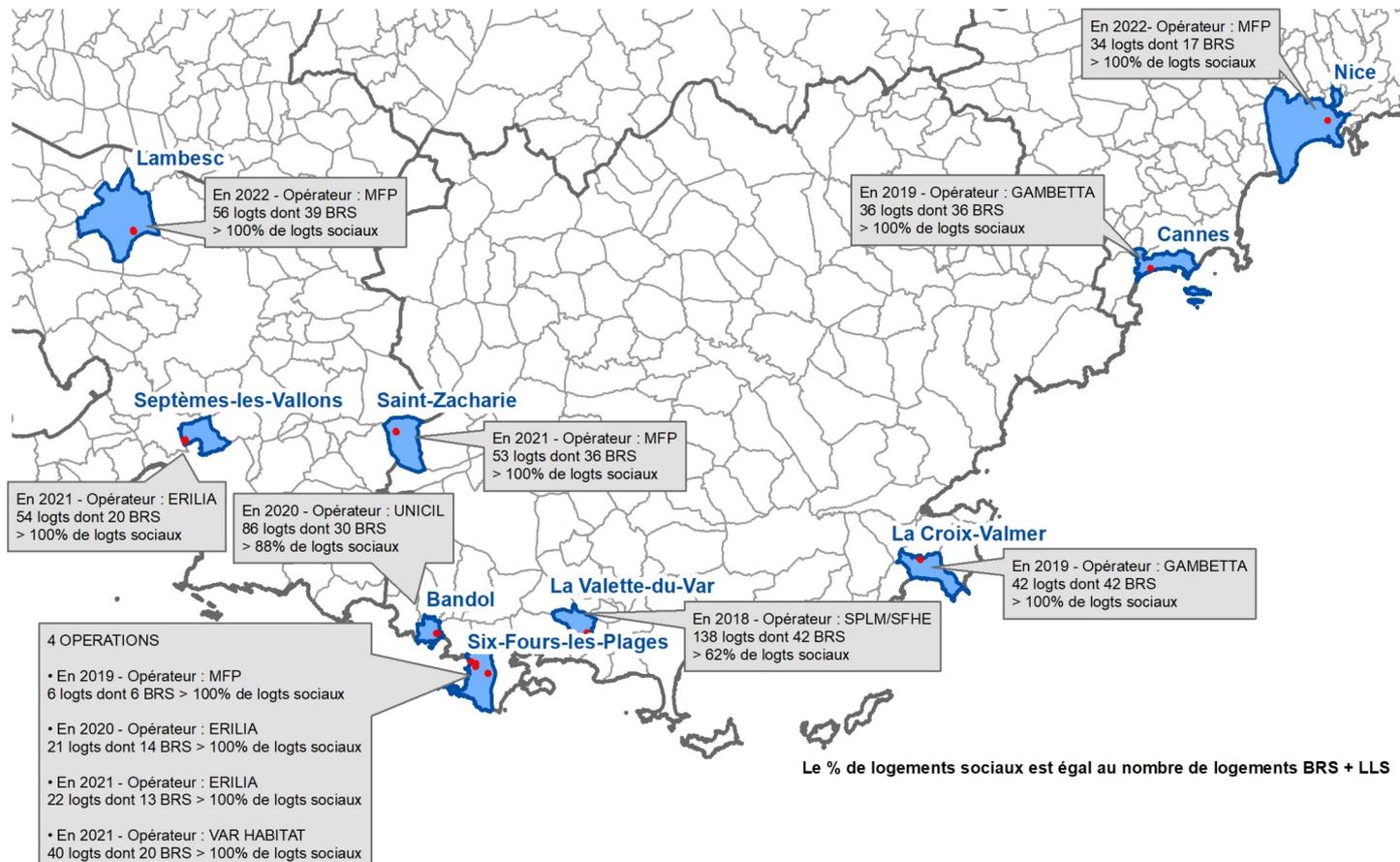


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Analyse sur la portée du dispositif OFS/BRS

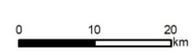
Claude BERTOLINO – EPF PACA



Le % de logements sociaux est égal au nombre de logements BRS + LLS

● 12 sites sont concernés par une opération cédée à des OFS pour 588 logements dont 315 BRS et 211 LLS

■ 9 communes sont concernées par une opération cédée à des OFS pour des logements BRS



Date: octobre 2022

Sources : IGN BD CarthoV3.2
Cadastré DGFIP 2020
Mentions légales d'utilisation



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation de l'opération «Les Mas de Favard» à Saint-Zacharie (83)

Christian ABBES – OFS Coop Foncière Méditerranée

Séminaire sur les OFS en PACA



L'OFS des coopératives Hlm en PACA

Coop Foncière Méditerranée

- En 2018, les coopératives Hlm Grand Delta Habitat, Axédia, Arcansud et La Maison Familiale de Provence, membres de l'Urcoop Paca, accompagnées par la Fédération des Coop'HLM, ont décidé de créer collégalement un Organisme de Foncier Solidaire à l'échelle de la région PACA, afin de promouvoir une offre de logements abordables sur des secteurs de forte pression foncière, à travers ce nouveau montage innovant d'accession à la propriété qu'est le BRS.
 - La SCIC SAS Coop Foncière Méditerranée a été créée le 08 octobre 2018 puis agréée le 12 février 2019 par la DREAL PACA.
 - L'activité de l'OFS Coop Foncière Méditerranée a débuté avec deux projets immobiliers développés en BRS sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée initiés courant 2019 :
 - **La-Valette-du-Var : 42 logements BRS** – *Opérateur Arcansud*
 - **Six Fours les Plages : 40 logements BRS** – *Opérateur La Maison Familiale de Provence*
- Ces deux projets ont été commercialisés en 2020-2021 et sont actuellement en travaux.
- Le projet de Six-Fours-Les-Plages sera livré en décembre 2022



- Elle a souhaité étendre son périmètre à la Région Occitanie et obtenu son agrément le 05 janvier 2022.

L'OFS des coopératives Hlm en PACA

Coop Foncière Méditerranée

- **Plusieurs autres projets BRS représentant 370 logements sont en commercialisation voire en travaux ou à l'étude :**
 - **Marseille Le Gilly** : opération de **17 logements en BRS** (*La Maison Familiale de Provence*) – Commercialisée – En travaux
 - **Saint Zacharie Les Mas de Favard** : opération mixte de 53 logements dont **36 logements en BRS** (*La Maison Familiale de Provence*) – Commercialisée – En travaux
 - **La Gaude** : opération mixte en conception-réalisation de 152 logements dont **67 en BRS** (*La Maison Familiale de Provence*) – En commercialisation
 - **Nice Guidotti** : opération mixte de 34 logements dont **17 logements en BRS** (*La Maison Familiale de Provence*) – En commercialisation
 - **Saint Paul de Vence** : opération mixte de 80 logements dont **40 logements en BRS** (*La Maison Familiale de Provence*)
 - **Châteauneuf-Grasse** : opération de **48 logements en BRS** (*La Maison Familiale de Provence*)
 - **La Colle sur Loup La Souquée** : opération mixte de 24 logements dont **12 logements en BRS** (*La Maison Familiale de Provence*)
 - **Maussane-Les-Alpilles** : opération mixte de 11 logements dont **3 en BRS** (*Grand Delta Habitat*)
 - **Ollioules** : opération de **4 logements en BRS** (*Grand Delta Habitat*)
 - **Villeneuve-Les-Avignon** : opération de **20 logements en BRS** (*Grand Delta Habitat*)
 - **Lambesc Lavaldenan** : opération de **38 logements en BRS** (*La Maison Familiale de Provence*)
 - **Lambesc Oullières** : opération de **17 logements en BRS** (*La Maison Familiale de Provence*)
 - **Le Pradet** : opération de **19 logements en BRS** (*La Maison Familiale de Provence*)
 - **La Farlède** : opération de **32 logements en BRS** (*Arcansud*)

Soit un total de 452 logements engagés par l'OFS Coop Foncière Méditerranée, dont 135 en chantier et 219 en commercialisation

Présentation de l'opération Saint Zacharie

Les Mas de Favard



•Situation

- Métropole Aix Marseille Provence
- Commune de St Zacharie

•Programme :

- 53 logements dont 36 en BRS et 17 en locatif social

•Prix de vente des droits réels BRS :

- 3000 € TTC/m² shab parking compris, soit un prix de vente moyen à 195 K€ pour un T3 de 66 m² moyen

•Charge foncière portée par l'OFS : 654 647€ soit 280/m² shab

•Redevance foncière = 1€/m² Shab

•Foncier acquis auprès de l'EPF Paca

Etude comparative charges acquéreurs

• Prix de marché libre Saint Zacharie :

- 4 000 € / m² Shab PKi

• Prix de sortie BRS :

- Prix de vente moyen = 3 000 € TTC PKI
- Redevance OFS = 1 €/m² SHAB/mois

• Décotes / marché libre :

- Diminution du prix vente d'environ 25% / marché libre
- Diminution de la charge mensuelle acquéreur d'environ 20% / marché du libre
- Une charge mensuelle logement équivalente aux loyers libres

Prix du Marché libre		4 000	€/m ² SHAB	
PRIX VENTE ACCESSION LIBRE				
Typo	SHAB	Prix m ² TTC	Prix de vente	Mensualité
T2	47 m ²	4000€/m ²	188 280 €	775 €
T3	63 m ²	4000€/m ²	253 811 €	1 052 €
T4	80 m ²	4000€/m ²	321 120 €	1 337 €
Moy	65 m²	4000€/m²	259 568 €	1 077 €

PRIX VENTE EN BRS							DECOTE / ACCESSION LIBRE	
Typo	SHAB	Prix m ² TTC	Prix de vente	Mensualité	Redevance BRS 1ère année 1,00€/m ² SHAB	Coût logement mensuel	Diminution prix de vente / Marché libre	Diminution charges mensuelles / Marché libre
T2	47 m ²	3 100 €	145 917 €	596 €	47 €	643 €	-25%	-20%
T3	63 m ²	3 015 €	191 310 €	788 €	63 €	851 €		
T4	80 m ²	2 900 €	232 812 €	964 €	80 €	1 044 €		
Moy	65 m²	2 996 €	194 444 €	801 €	65 €	866 €		

Hypothèses Prêt Acquéreur : durée / taux / apport ménages

Prêt sur : ans

TAEG :

Apport :

Charge mensuelle ménage [✓] 13 € /m²

PRIX LOCATIF LIBRE				DECOTE / LOCATIF LIBRE
Typo	SHAB	Prix m ² TTC	Prix location	Diminution charges mensuelle/ Marché libre locatif
T2	47 m ²	13€/m ²	612 €	3%
T3	63 m ²	13€/m ²	825 €	
T4	80 m ²	13€/m ²	1 044 €	
Moy	65 m²	13€/m²	844 €	

Profils types acquéreurs programme Les Mas de Favard

• Profils socio-économiques :

- 70 % de moins de 40 ans
- 26% propriétaire / 59% locataire dont 54% parc locatif privé / 15% décohabitants
- 65% de primo-accédants

• Revenus des ménages :

- Niveaux de revenus : 50% des plafonds BRS zone A (22 K€ annuels)
- Revenu moyen : 2634 € / mois
- Apport moyen : 27 877 €, soit 14%
- Taux d'endettement moyen avec redevance foncière : 25%
- Des charges mensuelles logement (annuités d'emprunt + redevance OFS) équivalentes aux loyers du parc privé de nos clients

• Dynamique commerciale :

- Lancement commercial : Mars 2022
- Etat des réservations au 30 septembre 2022 : 28 logements réservés, soit 78% du programme
- Rythme de commercialisation : 5 réservations par mois



Le BRS : Ses atouts

•La collectivité :

- Les logements restent durablement abordables
- Les logements entrent dans le décompte de la loi SRU
- Les éventuelles subventions publiques mobilisées sur le foncier sont sanctuarisées

•L'acquéreur :

- L'acquéreur bénéficie d'une décote de prix significative
- L'acquéreur bénéficie des garanties de l'accession sociale : garantie relogement et de rachat pendant 15 ans



Merci de votre attention

Le BRS, un modèle innovant d'accèsion sociale à la propriété qui constitue une nouvelle offre dédiée au parcours résidentiel des ménages.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Retour d'expérience sur la commercialisation des BRS en PACA

Stéphane CHARASSE – ISCC / ISCT



UNE AUTRE IDÉE DE LA PROPRIÉTÉ !

SEMINAIRE OFS

DREAL PACA

20 OCTOBRE 2022

POINT SUR LA COMMERCIALISATION DU BRS

ISCT : PARTENAIRES

OFS / OLS

OFS
ASSOCIATIFS
NON MAITRES
D'OUVRAGE

MAITRES
D'OUVRAGES
PRIVES

48

LOGEMENTS EN COURS DE COMMERCIALISATION SUR 3 OPERATIONS

107

LOGEMENTS EN PREPARATION DE LANCEMENT COMMERCIAL SUR 7
OPERATIONS



ISCT

PRIX DES DROITS REELS
2 400 - 3 300 €
TTC/M² PKI



MONTANT REDEVANCE
0,4 € A 2,5€



LES ACQUEREURS

QUI SONT LES ACQUEREURS ?

QUELLES SONT LEURS MOTIVATIONS ?

QUELLES SONT LEURS CRAINTES ?

QUELLES SONT LEURS LIMITES ?



LES OPERATEURS

QUELS TYPE D'OPERATEURS ?

QUELLES MOTIVATIONS ?

QUEL USAGE DU BRS ?

QUELLES DERIVES ?



LES PROGRAMMES

QUELLES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS ?

QUELLE QUALITE DE PRESTATIONS ?

QUELS PRIX POUR LES DROITS REELS ?

QUEL MONTANT DE REDEVANCE ?



LE MARCHÉ – LA TENDANCE



LA CONCURRENCE
« PRIX » ENTRE OFS

LA CONCURRENCE
« CONDITIONS » ENTRE OFS

LA CONCURRENCE
AU REGARD DU COUPLE LLS/BRs



LE FINANCEMENT



QUELLES BANQUES ?

QUELLES CONDITIONS ?

QUELLES PROBLEMATIQUES
OPERATIONNELLES ?



LA METHODE



L'INVESTISSEMENT
DE LA COMMUNE

LE SCORING

L'INFORMATION
DES PROSPECTS

LA RECEPTION DES
PROSPECTS

LES ACTES
AUTHENTIQUES
CLEFA





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Modalités de financement des opérations en BRS par la Banque des Territoires

Ludovic PRIMOT – Banque des Territoires



BANQUE des
TERRITOIRES



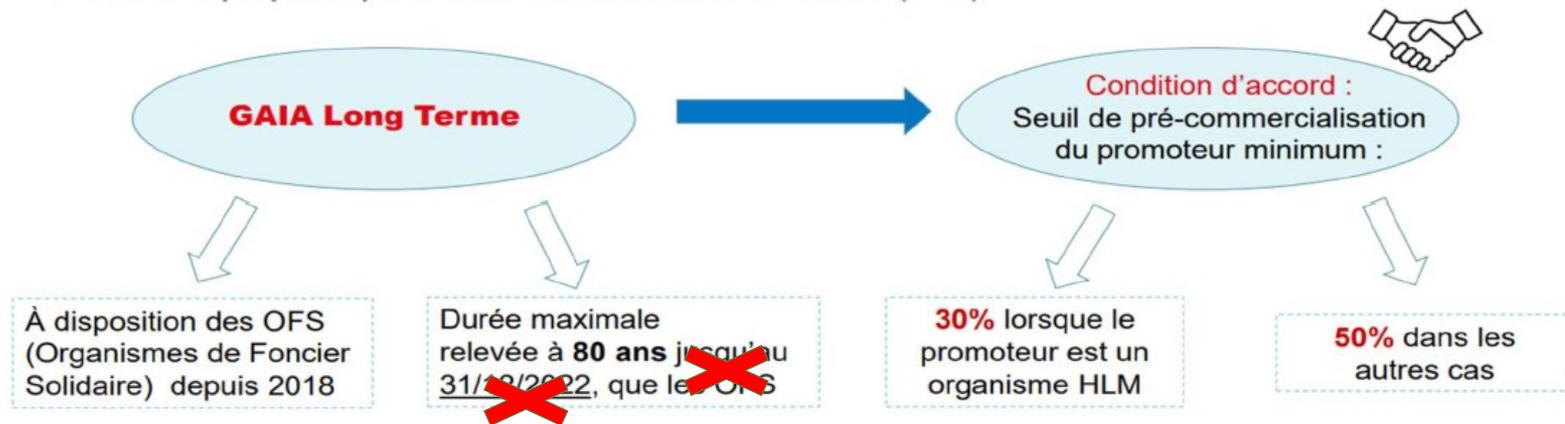
Caisse
des Dépôts
GROUPE

OFS
Financements
Banque des
Territoires

DEUX PRETS POUR FINANCER VOS PROJETS

Prêt GAIA Long Terme

Pour financer l'acquisition de foncier en zones tendues en vue de développer l'accès social à la propriété par le biais des baux réels solidaires (BRS).



Nouveauté : Prêt GAIA Court Terme

Si le taux de pré-commercialisation requis n'est pas atteint

Dans l'attente de la pré-commercialisation, possibilité de mobiliser le **GAIA Court Terme**

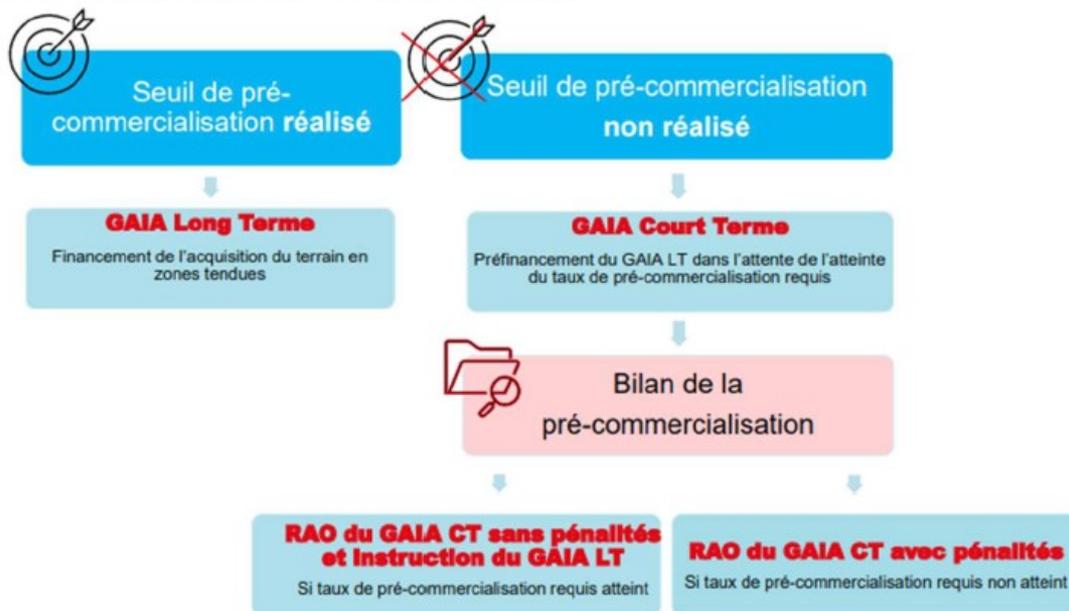
→ Durée maximale : 5 ans in fine



Le prêt GAIA Court Terme peut être proposé aux OFS si et seulement si le programme de BRS Accession sociale est clairement défini.

Articulation Gaia Court Terme / Gaia Long Terme

Notre offre selon le taux de pré-commercialisation



Caractéristiques financières

Une durée maximale de 5 ans pour le GAIA Court Terme

OFFRE DE FINANCEMENT	GAIA LONG TERME	GAIA COURT TERME
Durée	De 15 à 60 ans, 80 ans jusqu'au 31/12/2022	Max : 5 ans
Taux	Livret A + 60 pb	
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire	Amortissement in fine *
Taux de progressivité de l'échéance	De -3% à +0,5%	
Modalités de révision	Simple Révisabilité, Double Révisabilité, Double Révisabilité Limitée	Simple Révisabilité
Différé d'amortissement	Max : 5 ans	Max : 4 ans
Mobilisation des fonds	Au plus tard 2 mois avant la 1 ^{ère} échéance	
Périodicité des échéances	Annuelle	Trimestrielle, annuelle
Garantie	100% par une commune ou EPCI	
Conditions de RAV	Indemnités actuarielles	

**le remboursement du capital ne s'effectue que sur la dernière échéance*

LOI 3DS – Ajout de garants : Département et Région

4 schémas de montage d'opération identifiés

Une offre adaptée à chacun d'eux

MONTAGE 	FINANCEMENTS BDT disponibles pour l'OFS 
1/ OFS achète un terrain nu	✓ GAIA LT : financement du coût d'acquisition du terrain. ✓ GAIA CT si taux de pré-commercialisation des logements non atteint : Préfinancement du GAIA LT dans l'attente du taux requis de pré-commercialisation.
2/ OFS achète un immeuble à construire ou à réhabiliter (hors patrimoine HLM)	✓ GAIA LT : financement de la part foncière. ✓ GAIA CT si taux de pré-commercialisation des logements non atteint : préfinancement du GAIA LT dans l'attente du taux requis de pré-commercialisation des logements.
3/ OFS internalisé vend son patrimoine en BRS	Pas de nouveau financement en prêt GAIA
4/ OFS achète du patrimoine HLM auprès d'un OLS	GAIA LT : financement de la quote-part foncière .

CRITERES D'ELIGIBILITE

EMPRUNTEURS ÉLIGIBLES

1/ Le statut juridique de l'OFS doit obligatoirement être à but non lucratif :

- ✓ association, fondation,
- ✓ société coopérative d'intérêt collectif (SCIC),
- ✓ groupement d'intérêt public (GIP)...
- ✓ Loi ELAN (2018) : organismes HLM et SEM ayant obtenu l'agrément auprès du préfet de région pour exercer l'activité d'OFS



2/ Membres fondateurs de l'OFS :

- ✓ composés uniquement de personnes morales elles-mêmes éligibles aux prêts sur ressource fonds d'épargne
- ✓ détenteurs de la majorité des droits de vote et des décisions dans la gouvernance.

OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

Les projets doivent être :

- ✓ destinés à produire des logements soumis à un BRS Accession sociale
- ✓ situés en zone tendue (A et B1)



Pour communes en zones B2 : examen au cas par cas par les services du siège



A large red hexagonal frame with rounded corners, centered on the page. It contains the website name and social media handles.

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr

Appel à projets d'Action Logement pour le financement des OFS prolongé jusqu'au 30 novembre 2022

ACTION LOGEMENT LANCE UN APPEL À
PROJETS POUR LE FINANCEMENT
D'ORGANISMES DE FONCIER SOLIDAIRE

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

<https://ami.actionlogement.fr>

200 millions d'euros mobilisés par Action Logement

Dispositif (sous conditions)

- prêts subordonnés de longue durée (40 ans) à taux fixe de 0,5%
- différé d'amortissement de 10 ans maximum à taux 0
- apport en fonds propres (pour le fonds de roulement)

Contreparties : diffusion privilégiée de l'offre vers les entreprises et les salariés au travers des canaux de diffusion d'Action Logement

Contact : M. Didier RAFFO (didier.raffo@actionlogement.fr)

Direction des Investissements – Action Logement Services – Direction Régionale PACA/Corse



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention